



JM

Préavis n° 27
4 novembre 2002

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 57'000.- pour le changement de l'UNIT du second cabinet médical de la clinique dentaire scolaire

UNIT = fauteuil et tous les accessoires et dispositifs utiles au médecin-dentiste et à son assistante qui se trouvent autour du fauteuil.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de l'installation d'un second cabinet à la clinique dentaire en 1996, il a été fait appel à une maison italienne qui pouvait livrer à un bon prix un UNIT ayant déjà servi comme matériel de démonstration. Cet UNIT (CB : CEMM Bologna Modèle Skipper) était à l'époque le plus simple et le moins onéreux sur le marché dentaire.

Depuis quelques temps, il se trouve que nous devons procéder à de plus en plus de réparations dont certaines deviennent coûteuses. De plus, la maison qui avait assuré sa livraison et son installation n'est plus en mesure de fournir des pièces de rechange dans un délai raisonnable. Le délai d'attente peut aller au-delà de six mois. Certaines pièces ne sont même plus disponibles. Ceci pourrait nuire au bon fonctionnement de la clinique dentaire, puisque nous serions obligés de fermer momentanément l'un des cabinets avec des conséquences sur l'emploi et un report de travail que l'autre cabinet ne pourrait pas assumer.

Depuis quelques mois, les deux médecins dentistes qui travaillent dans ce cabinet, Mesdames Neveu et Schlegel, ne peuvent plus utiliser simultanément les dispositifs servant à aspirer la salive et à insuffler de l'air dans la bouche du patient. A certains moments, il a même fallu utiliser de la toile isolante pour fixer et rendre étanches certains tuyaux. Ceci n'était pas compatible avec les exigences requises en matière d'hygiène dans un cabinet dentaire.

Lors de leur visite à la clinique dentaire, le 29 mai dernier, les membres de la Commission de gestion ont été avisés des problèmes rencontrés dus aux pannes diverses de cet UNIT. Il en est du reste fait mention dans leur rapport reçu le 29 août dernier : « Une unité de soins arrive en fin de vie et devra prochainement être remplacée. » (bas de la page 8).

Dès lors, le Dr John Viebrock, responsable de la clinique dentaire, a été chargé de prospecter afin de trouver un équipement susceptible de remplacer l'UNIT défectueux. Ces investigations furent menées durant l'été et notamment lors du dernier congrès annuel de la Société suisse d'odontostomatologie (SSO).

Parmi les nombreuses offres reçues, il en est une qui a attiré l'attention des médecins-dentistes de la clinique. Il s'agit de l'offre de la maison Kaladent au Mont-sur-Lausanne qui propose l'achat d'un UNIT utilisable tant par un dentiste droitier que par un dentiste gaucher. Il se trouve que Madame Neveu est gauchère et que cette solution lui permettrait de travailler dans d'excellentes conditions ergonomiques. La transformation par bascule des dispositifs ne prend que quelques minutes.

Le modèle proposé, UNIT Kavo 1080 TM, est un modèle d'exposition qui n'a jamais servi pour des soins. La maison Kavo jouit d'une excellente réputation auprès des dentistes et dispose d'une antenne en Suisse. Ce n'est pas le cas de toutes les autres entreprises qui nous ont fait des offres.

De l'actuel UNIT défectueux, nous récupérerons le fauteuil qui sera installé dans le cabinet du Dr Viebrock. Ce dernier l'utilisera lors des visites de dépistages durant lesquelles, il n'est procédé qu'à un rapide examen de la bouche et de la dentition des élèves. Ceux-ci défilent du reste à un rythme accéléré et, durant ces visites, le fauteuil est rudement mis à contribution. Cela permettra donc de ménager le fauteuil de soins du Dr Viebrock. L'actuel fauteuil utilisé par le Dr Viebrock pour les visites de dépistage sera transféré à l'infirmerie du collège Léon-Michaud. Il permettra de remplacer avantageusement un siège acquis il y a plusieurs dizaines d'années.

Selon l'offre de la maison Kaladent, le montant à payer par la commune serait le suivant :

▪ Pour le nouvel unit (modèle d'exposition)	53'053.90	(TVA incl.)
▪ Pour le transfert des fauteuils existants	<u>2'152.00</u>	(TVA incl.)
Total	55'205.90	

A ce montant devrait s'ajouter environ 1000 francs pour le raccordement du nouvel UNIT par un installateur sanitaire agréé.

Le montant total de l'opération s'élèverait donc à fr. 56'205.90 et c'est donc un crédit d'investissement arrondi à fr. 57'000.-, pour disposer d'une petite marge pour de menus divers et imprévus, qui vous est demandé.

Cet investissement sera amorti en 10 ans et ses charges annuelles totaliseront fr. 8'200.-, soit fr. 7'100.- pour les frais financiers (tranche annuelle d'amortissement et frais variables du capital investi) et fr. 1'100.- pour les frais d'entretien et de maintenance de l'UNIT.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Un crédit d'investissement de fr. 57'000.- est accordé à la Municipalité pour le changement de l'UNIT du second cabinet médical de la clinique dentaire scolaire

Article 2.- La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6519 "Unit-Clinique dentaire", puis amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : M. D. von Siebenthal, Municipal